

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <hr/> <p><b><u>PROCES VERBAL DU</u></b> <b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Procès-Verbal n°: P.V. – 002-2013</b></p>  <p><b>Du : 4 avril 2013</b></p>
---	--

L'an deux mille treize, le quatre avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Messieurs Gérard WAGENTRUTZ, M. Claude POUILLART et Bertrand VERGNAUD, Adjointes au Maire,

Mesdames Maria FERNANDES et Christelle BRUNETTI Messieurs Patrice GLANDIERES et Régis ROUSSEAU-CAFFIER Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENT :**

Monsieur Jacques CORMERY Conseiller municipal ayant donné pouvoir à Monsieur Claude POUILLART

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Stéphanie GROCAUT Secrétaire de Mairie.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 45**

**A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Rapporteur Monsieur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur le Maire propose que Monsieur Bertrand VERGNAUD soit secrétaire lors de cette séance.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

**Monsieur Bertrand VERGNAUD** comme secrétaire de séance.

**013 - 2013 – Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2013 :**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Le Maire rappelle que le procès-verbal a été adressé à l'ensemble des Élus et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, que le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2013 a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2013.

#### **014 - 2013 – Approbation du compte-administratif 2012 :**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, fait lecture du compte administratif 2012.

Tout d'abord il rappelle que le compte administratif correspond au compte établi à partir de la comptabilité de la Commune. Il doit être équivalent au compte de gestion fourni par la Trésorerie.

Les comptes de l'exercice dégagent un excédent de 101 702.23€ pour l'année 2012 et présente en cumulé un excédent de fonctionnement de 222 942.00€.

#### **I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

L'ensemble des dépenses s'élève à 359 503.26€

Les recettes s'élève à 461 205.49€ avec un report de la section de fonctionnement de l'exercice 2011 de 121 239.77€

#### **II -- SECTION D'INVESTISSEMENT**

Section déficitaire de : 49 793.42€ dont 22 619.99€ pour l'exercice 2012

L'ensemble des dépenses s'élève à 139 966.55€ adjoint du déficit d'investissement de l'exercice 2011 (dû aux restes à réaliser notamment pour les travaux suite à l'incendie et la migration du logiciel de comptabilité) d'un montant de 27 173.43€

Les recettes s'élève à 117 346.56€.

Ce qui amène à un résultat global excédentaire en section de fonctionnement de **173 148.58€**

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur Claude POUILLART, Adjoint au Maire, fait remarquer un écart d'environ 381€ sur le montant « trésorerie fin 2012 » du document remis en début de séance par Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, et le même document remis en séance du bureau municipal du 26 mars dernier.

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, répond que ce document, n'est qu'un document de travail et qu'il se peut qu'il y ait une erreur d'écriture.

Monsieur Le Président, Didier DAGONET, quitte la séance et transmet la présidence du conseil municipal au doyen d'âge de cette assemblée,

La Présidence du Conseil Municipal est confiée à Monsieur Claude POUILLART.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude POUILLART, Monsieur Didier DAGONET, Maire, ayant quitté la séance,

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M14,

**Considérant** que Monsieur Didier DAGONET, Maire, a quitté la séance, en vertu de l'article L2121-14 et L2121-31, du Code des Collectivités Territoriales et que Monsieur POUILLART doyen d'âge a pris la Présidence,

**Considérant** le compte-administratif 2012 qui se décompose comme tel :

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
<b>Dépenses :</b>	359 503.26€	139 966.55€
<b>Recettes :</b>	461 205.49€	117 346.56€
<b>Reports exercice 2011</b>	+ 121 239.77€	-27 173.43€
<b>Résultats :</b>	242 942.00€	-49 793.42€

**Considérant** le résultat global excédentaire en section de fonctionnement de 173 148.58€

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à la majorité, 2 abstentions Messieurs Claude POUILLART et Jacques CORMERY ce dernier ayant donné pouvoir à Monsieur Claude POUILLART

**Approuve** le compte-administratif 2012 tel qu'il a été présenté,

**Signe** le compte-administratif 2012.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, revient en séance et demande le résultat des votes.

**015 - 2013 – Approbation du compte de gestion 2012 :**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal précise que Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp a transmis le compte de gestion de la Commune au titre de l'année 2012. Le compte de gestion reprend l'ensemble des écritures ordonnancées par la Commune, du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Le compte de gestion s'établit comme tel :

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
<b>Dépenses :</b>	359 503.26€	139 966.55€
<b>Recettes :</b>	461 205.49€	117 346.56€
<b>Reports exercice 2011</b>	+ 121 239.77€	-27 173.43€
<b>Résultats :</b>	222 942.00€	-49 793.42€

Ce qui amène à un résultat global excédentaire en section de fonctionnement de **173 148.58€**

Enfin Monsieur Patrice GLANDIERES souligne la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M14,

**Considérant** le compte-administratif 2012 approuvé,

**Considérant** le compte de gestion 2012 transmis par Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp,

**Considérant** le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à - 49 793.42€ et en fonctionnement à +222 942€€, ce qui amène un résultat de clôture de l'exercice 2012 à un excédent de 173 148.58€

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à la majorité, 2 abstentions Messieurs Claude POUILLART et Jacques CORMERY ce dernier ayant donné pouvoir à Monsieur Claude POUILLART

**Approuve** le compte de gestion 2012, qui s'établit comme tel :

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
<b>Dépenses :</b>	359 503.26€	139 966.55€
<b>Recettes :</b>	461 205.49€	117 346.56€
<b>Reports exercice 2011</b>	+ 121 239.77€	-27 173.43€
<b>Résultats :</b>	222 942€	-49 793.42€

**Dit** que le compte de gestion est identique au compte-administratif 2012.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, demande à Monsieur Claude POUILLART quelles sont les motivations qui justifient de s'être abstenu.

Monsieur Claude POUILLART précise qu'il ne peut voter un compte dont il constate une différence de 581€, sur les documents de travail remis en séance et celui remis lors du dernier bureau municipal. Monsieur Le Maire rappelle, comme l'a précédemment précisé Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal, que ce document n'est qu'un document de travail. Que l'on délibère uniquement

sur le compte administratif et qui est identique au compte de gestion établi par Monsieur Le Trésorier Payeur. L'ensemble de ces deux derniers documents ont été transmis avec la convocation à tous les Elus. Et il en ressort que le compte administratif est concordant au compte de gestion. La différence constatée sur le document de travail, est une simple erreur de report des chiffres de l'année passée, qui n'entrave pas la sincérité des comptes de la Commune.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, souligne que de par le fait, que Monsieur POUILLART s'abstienne, il remet ainsi en question la qualité du travail réalisé par Monsieur GLANDIERES, Conseiller Municipal, Monsieur BENHAFESSA, Trésorier Payeur et Madame GROCAUT, secrétaire de Mairie.

Il ajoute que le compte de gestion est strictement identique au compte administratif et que le compte de gestion a été contresigné par les services de l'Etat.

#### **016 - 2013 – Affectation des résultats :**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal rappelle que le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à – 49 793.42€ et en fonctionnement à + 222 942€, ce qui amène à un résultat de clôture de l'exercice 2012 à + 173 148.58€. En conséquence il est proposé d'inscrire à l'article 1068 excédent de fonctionnement : + 49 793.42€ et au 001 résultat d'investissement – 49 793.42€. Il précise que ceci est un jeu d'écriture qui permet l'équilibre du budget.

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M14,

**Considérant** le compte-administratif 2012 approuvé,

**Considérant** le compte de gestion 2012 approuvé,

**Considérant** le résultat d'investissement qui s'élève à –49 793.42€,

**Considérant** le résultat de fonctionnement qui s'élève à + 222 942.00€,

**Considérant** le besoin de financement qui s'élève à 49 793.42€,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 173 148.58€ au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 49 793.42€ au chapitre 001 déficit du résultat d'investissement reporté,
- l'inscription de 49 793.42€ à l'article 1068-excédent de fonctionnement.

#### **017 - 2013 – Approbation du budget primitif 2013 :**

Monsieur Le Maire précise que le budget primitif 2013 a été présenté aux Elus lors d'une réunion du bureau municipal, le 26 mars dernier et il donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal présente le budget primitif 2013.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2013 par chapitre, qui se répartie comme tel :

**I- Proposition de budget de fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>011 Charges à caractère général</b>	124 950.00€	<b>002 Reports 2012</b>	173 148.58€
<b>012 Charges de personnel</b>	117 950.00€	<b>70 Produits de service</b>	33 200.00€
<b>014 Atténuations de produits</b>	67 200.00€	<b>73 Impôts et Taxes</b>	268 538.28€
<b>022 Dépenses imprévues</b>	15 000.00€	<b>74 Dotations et participations</b>	66 243.00€
<b>023 Virement en section investi.</b>	124 729.86€	<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	450.00€
<b>65 Autres charges de gestion</b>	91 700.00€		
<b>66 Charges financières</b>	50.00€		
<b>Total de la section</b>	<b>541 579.86€</b>	<b>Total de la section</b>	<b>541 579.86€</b>

**II- Proposition de budget d'investissement :**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>001 Solde d'exécution d'inv.</b>	49 793.42€	<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	124 729.86€
<b>16 Remboursement d'emprunt</b>	3 350.00€	<b>10 Dotations fonds divers</b>	69 793.42€
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	26 797.80€	<b>13 subventions d'investissement</b>	57 826.82€
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	172 408.88€		
<b>Total de la section</b>	<b>252 350.10€</b>	<b>Total de la section</b>	<b>252 350.10€</b>

Soit un budget total équilibré en recettes et en dépenses de **793 929.96€**

Monsieur Le Maire fait lecture des dépenses prévues en investissement :

<b>Désignation :</b>	<b>Imputation :</b>	<b>Montant :</b>
<b>Frais document d'urbanisme</b>	<b>202</b>	<b>7 730.00€</b>
Reprographie de documents relatifs au PLU		1 000.00€
Etude Ledez Legendre		3 230.00€
Plaquette d'information aux Béthemontois		3 500.00€
<b>Frais d'études</b>	<b>203</b>	<b>19 067.80€</b>
Etude devant la Mairie		2 152.80€
Etude détournement du Ru		9 570.00€
Etude entrée du village		4 035.00€
Etude raquette de retournement		3 310.00€
<b>Terrain de voirie</b>	<b>2112</b>	<b>340.00€</b>
Frais notaires parcelle ruelle du Pressoir		340.00€
<b>Bâtiments publics</b>	<b>2131</b>	<b>17 560.00€</b>
Porte de l'église		6 750.00€
Réfection sirène		2 720.00€
Peinture sirène		2 100.00€
Porte du local technique		2 900.00€
Chauffe-eau cantine		1 410.00€
Réfection toiture du panneau d'affichage Place de la Pompe		1 680.00€

Désignation :	Imputation :	Montant :
<b>Réseaux de voirie</b>	<b>2151</b>	<b>76 600.00€</b>
Rue des Petits pavés 2 <sup>ème</sup> tranche		34 700.00€
Rue de la Forge		6 000.00€
Rue de la Croix Frileuse		35 900.00€
<b>Matériel de bureau et informatique</b>	<b>2183</b>	<b>2 000.00€</b>
Téléphone Mairie		2 000.00€
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>2188</b>	<b>2 000.00€</b>
Petits matériels		2 000.00€

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M14,

**Considérant** le compte-administratif 2012 approuvé,

**Considérant** le compte de gestion 2012 approuvé,

**Considérant** l'affectation de résultat approuvée,

**Considérant** le projet de budget primitif 2013 étudié en séance du Bureau Municipal du 26 mars 2013,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le budget primitif 2013 s'élevant à **793 929.96€** équilibré en recettes et en dépenses comme tel :

Budget de fonctionnement	Dépenses :	Recettes :
Crédits votés	541 579.86€	368 431.28€
<b>002 Reports 2012</b>		173 148.58€
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	541 579.86€	541 579.86€

Budget d'investissement	Dépenses :	Recettes :
Crédits votés	202 556.68€	252 350.10€
<b>002 Reports 2012</b>	49 793.42€	
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	252 350.10€	252 350.10€

**Signe** le budget primitif 2013.

**018 - 2013 – Vote des quatre taxes :**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal.

Ce dernier rappelle que ce point a été évoqué en réunion du bureau municipal du 26 mars 2013.

Au vu du produit affecté en 2012, soit 241 319€, il est décidé de ne pas augmenter les contributions au titre de l'année 2013.

En conséquence le produit des quatre taxes se répartie comme tel :

	<b>Bases effectives 2012</b>	<b>Taux imposition 2012</b>	<b>Base prévisionnelles 2013</b>	<b>Taux votés en 2013</b>	<b>Produit correspondant</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	821 493€	16.86	841 000€	16.86	141 793€
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	464 529€	16.33	481 500€	16.33	78 629€
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	7 146€	117.17	7 200€	117.17	8 436€
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	92 314€	14.34	86 900€	14.34	12 461€
<b>Total</b>					<b>241 319€</b>

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES, Conseiller Municipal,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les bases prévisionnelles notifiées pour l'année 2012,

**Considérant** le coefficient de variation proportionnelle qui s'élève à 1

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Adopte** les taux des quatre taxes locales pour l'année 2013 comme tel :

-Taxe d'habitation :	16,86%
-Taxe foncière bâti :	16,33%
-Taxe foncière non bâti :	117,17%
-Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	14,34%

**Autorise** Le Maire à signer l'état 1259.

#### **019 - 2013 – Attribution des participations aux Syndicats pour l'année 2013 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention aux syndicats suivants :

#### **A l'article 6554 - chapitre 65 :**

-SIRES	
-Syndicat d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry (SAVC)	
-SMEP	
-Syndicat intercommunal pour le CMPP d'Eaubonne et l'Hôpital de jour d'Ermont	
-Syndicat de transports des trois forêts :	
-Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru de Montubois	
-SIEREIG	
-Participation ALSH Frépillon	
-ONF	
Total :	59 000.00€

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le budget primitif 2013 approuvé,

**Considérant** les demandes formulées par les syndicats,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** l'inscription à l'article 6554 - chapitre 65 de cinquante-neuf mille euros (59 000.00€), pour les syndicats suivants :

- SIRES,
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry (SIACVC),
- SMEP,
- Syndicat intercommunal pour le CMPP d'Eaubonne et l'Hôpital de jour d'Ermont
- Syndicat de transports des trois forêts,
- Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru de Montubois
- SIEREIG
- ONF
- ALSH Frépillon

**020 - 2013 – Attribution des participations aux Associations pour l'année 2013 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention aux associations suivantes :

**A l'article 6574 - chapitre 65 :**

- Association des anciens pompiers du Groupement N°2
  - Association des Directeurs Généraux du Val d'Oise
  - Association de la Fête de la Campagne
  - Association les Chemins de la Musique
  - Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale
  - FNACA
  - Comité Départemental du Tourisme
  - Mission Locale de Taverny
- Total : 1 100.00€

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le budget primitif 2013 approuvé,

**Considérant** les demandes formulées par les associations,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** l'inscription à l'article 6574 - chapitre 65 de mille cent euros (1 100€) pour les associations suivantes :

- Association des anciens pompiers du Groupement N°2
- Association des Directeurs Généraux du Val d'Oise

- Association de la Fête de la Campagne
- Association les Chemins de la Musique
- Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale
- FNACA

**021 - 2013 – Attribution d'une subvention communale au budget du CCAS de la commune de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2013 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention annuelle de 5 000.00€ pour le budget de fonctionnement du CCAS de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2013. Ce qui est identique aux années passées. La dépense sera inscrite au chapitre 65.

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le budget primitif 2013 approuvé,

**Considérant** la nécessité d'une subvention pour l'équilibre du budget du CCAS,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le versement d'une subvention pour le budget de fonctionnement du CCAS de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2013, qui s'élève à 5 000.00€,

**Dit** que la dépense sera inscrite au chapitre 65.

**022 - 2013 – Demande de subvention pour des travaux de voirie auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de la Communauté de Communes du Val d'Oise et des Trois Forêts :**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire,

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire, précise que dans le cadre de la préparation budgétaire 2013, il a été décidé de procéder à des travaux de voirie rue des Petits Pavés, rue de la Croix Frileuse et rue de la Forge pour un montant prévisionnel de 76 544.00€ TTC.

Ce qui amène un plan de financement pour les opérations de voirie tel quel :

-Coût prévisionnel de l'opération de rénovation de voirie HT :	64 000.00€
-TVA	12 544.00€
- Subvention Conseil Général du Val d'Oise ARCC :	21 120.00€
- Subvention CCVO3F, fond de concours voirie :	10 000.00€
-Part Communale avant récupération de la FCTVA :	45 424.00€

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur Claude POUILLART, Adjoint au Maire, demande qu'à la fin du chantier soient vérifiés les travaux.

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire, précise que cela est fait à chaque chantier, une réunion est même organisée à chaque fois pour réceptionner les travaux.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que les travaux de voirie sont importants depuis le début de la mandature, environ une soixantaine de milliers d'euros par an, car précédemment la Commune n'avait pas entrepris de travaux significatifs, pour la réfection de nos voiries.

Ainsi depuis 2008, nous avons entrepris des travaux de voirie sur les voies suivantes :

- rue des Petits Pavés,
- rue de Montubois, (res trottoirs)
- rue de la Croix Frileuse, (bordures)
- Allée des Châtaigniers,
- rue de la Pierre aux Loups,
- ruelle du Pressoir.

Il reste la voirie proprement dite de la rue de Montubois et la totalité de la rue de la Vieille France, où les travaux à envisager sont plus importants. Ces travaux seront à planifier dans les prochaines années.

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le budget primitif 2013 approuvé,

**Considérant** la nécessité de rénover la voirie rue des Petits Pavés, rue de la Croix Frileuse et rue de la Forge,

**Considérant** l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 64 000.00€HT,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** le plan de financement suivant pour les deux opérations, comme tel :

-Coût prévisionnel de l'opération de rénovation de voirie HT :	64 000.00€
-TVA	12 544.00€
- Subvention Conseil Général du Val d'Oise ARCC :	21 120.00€
- Subvention CCVO3F, fond de concours voirie :	10 000.00€
-Part Communale avant récupération de la FCTVA :	45 424.00€

**023 - 2013 – Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2013 :**

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Didier DAGONET, Maire, rappelle que lors du Conseil Municipal du 14 mars dernier il a été décidé d'approuver le remplacement des menuiseries sur l'église et le local de l'adjoint technique.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 7 960.00€ HT, soit 9 520,16€ TTC

Aujourd'hui il convient d'arrêter le plan de financement, comme tel :

Désignation	Coût des travaux HT	Subvention DETR maximum	Montant à la Charge de la Commune
Menuiseries sur les bâtiments communaux	7 960.00€	4 776.00€	2 914.00€

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le PLU approuvé en date du 14 mars 2013,

**Vu** le dossier présenté par Monsieur Didier DAGONET, Maire

**Considérant** les problèmes que la Commune rencontre pour la fermeture de ses bâtiments publics (église et local technique)

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** le projet d'installation de nouvelles menuiseries sur les bâtiments communaux

**Autorise** le Maire à déposer une déclaration préalable relative au projet,

**Autorise** le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013 et à signer tous les actes afférents,

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2013,

**Dit** qu'aucune autre participation ne sera sollicitée pour ce projet,

**S'engage** à prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué,

**Approuve** le plan de financement tel quel :

Désignation	Coût des travaux HT	Subvention DETR maximum	Montant à la Charge de la Commune
Menuiseries sur les bâtiments communaux Eglise et local technique	7 960.00€	4 776.00€	2 914.00€

**024 - 2013 – Approbation du contrat rural :**

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Didier DAGONET, Maire, expose au Conseil municipal que le Contrat Rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants, comme cela avait été examiné en détail, lors du Bureau Municipal :

- 1) L'aménagement du terrain communal et de l'entrée du village  
-estimation des travaux 85 000.00 € HT
- 2) Travaux de reprise des façades de la Mairie  
- estimation des travaux 42 500.00 € HT
- 3) Restauration de l'église Notre Dame de la Pitié 1ère tranche  
- estimation des travaux 53 000.00 € HT
- 4) Requalification des abords de la Mairie  
- estimation des travaux 119 000.00 € HT

Le montant total des travaux s'élève à **299 500.00 € HT**

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le PLU approuvé en date du 14 mars 2013,

**Vu** la délibération du Conseil Général du Val d'Oise, relative aux aides à l'investissement des Communes et des groupements de Communes en date du 21 décembre 2012,

**Vu** le règlement des contrats régionaux territoriaux / ruraux,

**Considérant** que la Commune a défini un programme comprenant quatre opérations dans son contrat rural / contrat régional pour un montant de 299 500.00 € HT décomposé comme suit :

- 1) L'aménagement du terrain communal et de l'entrée du village  
-estimation des travaux 85 000.00 € HT
- 2) Travaux de reprise des façades de la Mairie  
- estimation des travaux 42 500.00 € HT
- 3) Restauration de l'église Notre Dame de la Pitié 1ère tranche  
- estimation des travaux 53 000.00 € HT
- 4) Requalification des abords de la Mairie  
- estimation des travaux 119 000.00 € HT

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à la majorité, 2 abstentions Messieurs **Claude POUILLART** et **Jacques CORMERY** ce dernier ayant donné pouvoir à Monsieur **Claude POUILLART**

**Approuve** le projet de contrat rural / contrat régional territorial de la Commune et le plan de financement annexé

**S'engage :**

- A ne pas recevoir d'autres subventions que celles attendues au titre du présent contrat et à financer les dépassements éventuels sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional.
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- A ne pas dépasser 80% de subventions publiques,

**Prend acte** que , que, l'attribution de la subvention du Conseil Général pour tout programme de restructuration ou de réhabilitation comprenant des opérations d'économie d'énergie éligibles au dispositif national des certificats d'économie d'énergie (CEE), l'attribution de la subvention départementale est conditionnée à la présentation :

- d'une copie de la convention de partenariat précisant les opérations d'économies d'énergie éligibles, et le montant de la contribution financière de l'opérateur correspondante, lors de l'envoi du dossier technique de l'opération au Conseil général,
- d'une attestation sur l'honneur indiquant que la commune s'engage à céder au Conseil général 50% de la valorisation financière des certificats d'économies d'énergie générée pour chacune des opérations concernées,

**Prend acte** que le Conseil Général déduira, au versement du solde de la subvention, les 50% de la valorisation financière des certificats d'économies d'énergie générée par l'(les)opération(s),

**Autorise** Monsieur le Maire, à déposer le dossier de contrat rural / contrat régional territorial auprès du Conseil Général du Val d'Oise simultanément au dépôt auprès de la Région Ile de France, et à signer le contrat établi entre le Département et la commune nécessaire aux fins d'exécution de la présente délibération,

**Dit** qu'un crédit suffisant sera prévu aux Budgets de la commune,

**Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux au taux de 45% pour la Région et pour le Département au taux de 30 % pour les opérations n° 1 ;2 ; et 4 et de 22% pour l'opération n° 3 dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée.

## **B – Questions Diverses :**

### **► Réalisation d'une plaquette d'information sur le PLU :**

Monsieur le Maire informe qu'une plaquette d'information à destination des Béthemontois sera éditée en mai, comme cela avait été acté précédemment. Cela permettra de disposer d'un outil de travail plus synthétique à destination du public.

### **► Syndicat Tri Or :**

Monsieur Le Maire précise que la dernière réunion du Syndicat Tri Or fut l'occasion d'échanger sur la possibilité de réduire les tournées de ramassage des ordures ménagères et des encombrants.

Le Syndicat aimerait instaurer un ramassage des encombrants à la demande et non plus systématiquement et réduire le nombre de collectes des ordures ménagères hebdomadaires.

Même si ce dernier point est moins pénalisant que la disparition de la collecte des encombrants, il faudra être vigilant quant aux décisions prises.

### **► Syndicat de transport des trois forêts :**

Monsieur Le Maire passe la parole à Monsieur Claude POUILLART qui a participé à la dernière réunion du syndicat, afin de faire un compte-rendu de celle-ci.

Monsieur Claude POUILLART ne peut donner d'information car il n'a pas ses notes avec lui.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, reprend la parole et précise que lors du comité syndical, la Présidente a indiqué que nos partenaires que sont le STIF et le Conseil Général du Val d'Oise n'ont pas pris de position sur la modification des circuits.

Par conséquent, nous maintenons aujourd'hui la prestation existante, c'est-à-dire les lignes régulières et le transport à la demande.

Toutefois une étude a été faite pour modifier les parcours afin de permettre aux usagers de relier d'une part le centre de commercial de Domont et d'autre part la Commune de L'Isle Adam.

Cette étude sera examinée prochainement par nos financeurs pour une mise en place estimée en 2014.

Il faut rappeler que nos financeurs ne veulent plus prendre en charge le transport à la demande.

Par conséquent si les négociations aboutissent pour relier aux deux pôles commerçants que sont L'Isle Adam à Domont, les cotisations annuelles passeront de 0.50€ à 1€, par habitant.

Par contre si les négociations n'aboutissent pas et que le transport à la demande est supprimé le syndicat de Transport des Trois Forêts, n'aura plus lieu d'être et il faudra envisager sa dissolution.

### **► SMEP :**

Le prochain conseil syndical se déroulera le 11 avril prochain et sera l'occasion d'adopter le schéma de cohérence territorial.

Pour rappel, après l'enquête publique le SMEP avait reçu un avis défavorable assorti de multiples prescriptions. Le syndicat a apporté de nombreuses modifications au SCOT qui sera conforme aux prescriptions du schéma directeur d'Ile de France. D'autre part Monsieur Le Maire rappelle que notre PLU, nouvellement adopté est totalement en cohérence avec le SCOT.

### **► Parc Naturel Régional (PNR) Oise Pays de France :**

Toutes les études préalables nécessaires à l'installation du nouveau PNR en 2016, sont à présents pratiquement terminées.

Monsieur DAGONET, Maire, rappelle qu'ensuite ce sera aux communes adhérentes d'approuver ou non l'adhésion au PNR. Cependant si une commune qui permet la continuité territoriale du Parc naturel régional n'adhère pas, les communes avoisinantes à celle-ci, qui permettent la continuité territoriale, ne pourront pas de fait, adhérer, même si leur Conseil Municipal valide cette adhésion.

Monsieur Le Maire rappelle que certains trouvent que l'adhésion au PNR est une contrainte, cependant pour des petites communes comme la nôtre c'est une réelle opportunité de mettre en œuvre des actions liées au développement durable et à l'écologie.

Cette adhésion serait pour la Commune de Béthemont-la-Forêt un prolongement dans la démarche que nous avons entreprise pour protéger notre environnement avec la Charte de la Vallée de Chauvry.

Enfin, avant que le Conseil Municipal se positionne, sur une adhésion éventuelle au PNR Oise Pays de France, les Elus seront amenés à étudier avec précision ce dossier.

► **Etudes inscrites au budget 2013 :**

Monsieur Claude POUILLART trouve que la somme inscrite pour les études à mener préalablement aux projets communaux, est trop importante. Il se demande si certaines études n'aurait pas pu être réalisées par nous-même.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que les études préalables et les documents qui nous sont demandés notamment pour le projet de l'entrée du village et le terrain communal, ne sont pas réalisables par nos services, ni par nous-même. La complexité des documents à produire, comme la notice « Natura 2000 », sont très difficiles à rédiger. De plus les plans à fournir dans le cadre des dépôts de permis d'aménager ne peuvent se réduire à un simple griffonnage sur papier libre.

Il invite Monsieur POUILLART à venir récupérer les documents de la notice « Natura 2000 » et les compléter si il peut le faire lui-même, cela nous rendra de grands services.

► **Raquette de retournement :**

Monsieur Claude POUILLART demande pourquoi faut-il dévier le ru alors que Monsieur CORMERY et lui-même avaient proposé un projet plus simple à moindre coût.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que La Police de l'Eau est plus favorable au détournement du ru qu'à un busage qui est susceptible de s'engorger et de créer des inondations en aval.

De plus les études réalisées pour la raquette doivent permettre d'intégrer la raquette dans le paysage. Enfin il ne faut pas oublier que comme le projet d'aménagement de l'entrée du village et du terrain communal, la raquette de retournement fera l'objet d'une instruction par la commission des sites et en plus il faudra fournir la notice « Natura 2000 », enfin il conviendra de réaliser des études hydrauliques dans le cadre de la Loi sur l'Eau.

► **Erreur dans le document de travail relatif à l'élaboration du budget :**

Monsieur Patrice GLANDIERES demande la parole afin de compléter ce point.

L'erreur venait en réalité d'un différentiel dans la cellule de report de l'excédent de fonctionnement de 2011 s'élevant à 581€ qui fait que dans la case « Trésorerie fin 2012 » le montant était inférieur de 581€

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 22H18**

**Liste des délibérations prises lors de la séance  
du Conseil Municipal du 4 avril 2013 :**

013-2013	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2013
014-2013	Approbation du compte-administratif 2012
015-2013	Approbation du compte de gestion 2012
016-2013	Affectation des résultats
017-2013	Approbation du budget primitif 2013
018-2013	Vote des quatre taxes
019-2013	Attribution des participations aux Syndicats pour l'année 2013
020-2013	Attribution des participations aux Associations pour l'année 2013
021-2013	Attribution d'une subvention communale au budget du CCAS de la commune de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2013
022-2013	Demande de subvention pour des travaux de voirie auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de la Communauté de Communes du Val d'Oise et des Trois Forêts
023-2013	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2013
024-2013	Approbation du contrat rural

Le Maire Didier DAGONET		Conseiller Municipal Patrice GLANDIERES	
1er Adjoint au Maire Gérard WAGENTRUTZ		Conseiller Municipal Régis ROUSSEAU-CAFFIER	
2ème Adjoint au Maire Claude POUILLART		Conseillère Municipale Christelle BRUNETTI	
3ème Adjoint au Maire Bertrand VERGNAUD		Conseillère Municipale Maria FERNANDES	
Conseiller Municipal Jacques CORMERY	Ayant donné pouvoir à M. Claude POUILLART	///	///